

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIERS

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

Délibération n°2025-21

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents ou représentés : *12*

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 25 juin 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : mercredi 25 juin 2025

Présents ou représentés : Pierre AMALOU (pouvoir à Bernard TREMOULET) ; Bernard TREMOULET, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL, Alain FOURNIER, Valérie GROS, Gaëlle ROUX-MENON, Vincent BOUBAL, Yves LEBORGNE (pouvoir à *Claudie BERARD*), Jean- Michel CLAREY

Absents : Séverine RAMON

Secrétaire de séance : *Alain FOURNIER*

**Attribution de subvention au Secours Populaire Français
Comité de St André de Sangonis**

Rapporteur : Thierry AILLAUD, 3^{ème} Adjoint

VU la demande de subvention complète reçue le 27 novembre 2024 pour une première demande de subvention à la commune d'Argelliers du comité Secours Populaire de St André de Sangonis

CONSIDÉRANT qu'au moins un foyer de la commune d'Argelliers bénéficie des actions de l'association,

CONSIDÉRANT que les crédits votés au Budget Primitif permettent d'étudier la demande,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

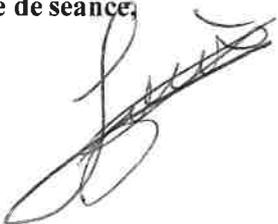
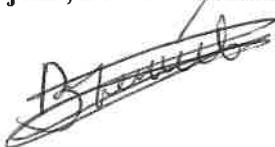
D'attribuer une subvention d'un montant de 300€ comité Secours Populaire de St André de Sangonis

Fait à ARGELLIERS, le 01/07/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le **02 JUIL. 2025**

Après affichage le **02 JUIL. 2025**

<p>Secrétaire de séance,</p> 	<p>Pour le Maire empêché, Le 1^{er} adjoint, Bernard TREMOULET,</p> 
--	--

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.